



Femme enceinte sans papiers

Par **Nadya Vascan**, le **05/04/2018** à **18:28**

Bonjour,

Je suis originaire de Moldavie (pays hors UE) et j'ai rejoint mon mari en France, il est originaire d'un pays membre de l'UE, salarié, avec tous les papiers en ordre.

Je suis enceinte en 7 mois. Le rendez-vous pour le regroupement familial est dans 2 semaines. Le problème est que je ne peux pas faire une carte vitale sans la résidence. Sans l'assurance je dois payer tous les frais à l'hôpital, on m'a prévenue avec une lettre. Est-ce que j'ai des droits comme femme enceinte ne pas payer ? En Espagne, par exemple, chaque femme enceinte, avec ou sans papier tout est gratuit pendant une année.

Merci pour toute réponse.

Par **Visiteur**, le **05/04/2018** à **19:22**

Bsr,

Il faut comprendre que la France est en déficit de plusieurs milliards sur la sécurité sociale et que nos cotisations ou impôts ne permettent pas de couvrir.

Voyez rapidement une assistante sociale.

Dans votre situation de séjour irrégulier, vous n'avez pas droit à une assurance maladie. Il faut se rapprocher des autorités compétentes pour régulariser la situation.

Des accords bilatéraux existent avec certains pays. Je vous invite à visiter le site du CLEISS (centre des liaisons Européennes et internationales de sécurité sociale).

L'AME (aide médical d'état) peut être attribuée à titre humanitaire et de manière exceptionnelle. Ces dossiers de demande pour les détenteurs de visa touristique sont instruits par la DGCS (direction générale de la cohésion sociale).

Je vous invite à vous rapprocher de votre caisse d'assurance maladie pour effectuer une demande si besoin.

Par **Nadya Vascan**, le **05/04/2018** à **19:42**

Merci beaucoup!